

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE SAINTE-SOPHIE

MÉMOIRE  
PHASE DEUX DES AUDIENCES PUBLIQUES

PRÉSENTÉ  
PAR  
MARC-OLIVIER NEVEU

PRÉSENTÉ  
À SAINT-JÉRÔME  
LE 12 FÉVRIER 2020



## **À PROPOS DE L'AUTEUR DU MÉMOIRE**

Impliqué socialement et politiquement depuis son jeune âge, Marc-Olivier Neveu est étudiant au Cégep de Saint-Jérôme en sciences humaines, profil *Relations internationales*, souhaitant poursuivre ses études dans le domaine de l'urbanisme à l'université. Résident depuis toujours de Saint-Jérôme, il s'implique actuellement sur le conseil d'administration d'un organisme communautaire autonome dans le secteur Saint-Antoine, qui œuvre pour la jeunesse, en plus de son implication en politique municipale à Saint-Jérôme. Marc-Olivier est interpellé par les enjeux environnementaux, urbanistiques, communautaires, ainsi que des sujets touchant les gens les plus vulnérables de notre société, tels que l'accès au logement et la solidarité sociale.

## MÉMOIRE

Bonjour Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Marc-Olivier Neveu, je suis âgé de 20 ans et je suis citoyen de Saint-Jérôme. Dans mon quotidien, je suis aux études collégiales au Cégep de Saint-Jérôme en Sciences humaines, profil *Relations internationales*. Ma formation collégiale me démontre notamment l'historique de ce qui a marqué les dernières décennies, puis les derniers siècles, ce qui influencent le monde dans lequel nous vivons actuellement. En ce sens, j'ai la certitude que la gestion de nos matières résiduelles comme société et comme planète marquerons les prochaines générations, à force de constater les immenses continents de plastiques qui se sont formés dans nos océans.

## CRISE CLIMATIQUE

En 2020, nous sommes confrontés à d'immenses défis en matière de climat, de développement durable, puis d'environnement. Cela influence donc les décisions collectives que notre société fait en matière de gestions des matières résiduelles et l'avenue que doit prendre le présent projet, étudié par le BAPE.

Avant de poursuivre Monsieur le président, j'aimerais rappeler à cette audience que nous sommes en crise climatique. L'Assemblée nationale du Québec a d'ailleurs adopté une motion le 25 septembre dernier reconnaissant cette situation, que je vous lis à l'instant ;

*« Que l'Assemblée nationale prenne acte qu'au Québec, 395 municipalités, une dizaine d'universités et près d'une centaine d'organisations de la société civile ont adopté une déclaration d'urgence climatique; Qu'elle prenne acte du fait que l'Organisation des Nations unies a elle aussi déclaré l'urgence climatique et qu'en conséquence, 66 États ont souscrit à l'objectif de la neutralité carbone en 2050; Que l'Assemblée nationale déclare à son tour l'urgence climatique, et qu'elle demande au gouvernement du Québec d'harmoniser l'ensemble de ses choix politiques avec cette situation de crise, en prenant tous les moyens nécessaires afin de réduire rapidement et drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre. »*

Il faut dire, Monsieur le Président, qu'une transition écologique ne se fait pas en criant « ciseaux ». Nous le constatons dans la gestion de nos matières résiduelles et le présent dossier, portant sur l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie. Oui, notre société produit toujours des déchets et le BAPE doit être réaliste sur cette situation. Toutefois, je suis d'avis que d'agrandir d'une superficie de 18,6 millions mètres cubes est exagéré, n'est pas réaliste en matière environnementale puisque la gestion des déchets des

jérômiens, puis de l'ensemble des québécois est appelé à changer dans les prochaines années et ce, justement dès 2022.

## **DES RÉFORMES LOCALES ET NATIONALES À VENIR**

Comme je vous l'ai mentionné lors de la première phase de consultations publiques du BAPE sur le présent projet, le gouvernement du Québec agira en ajoutant une consigne sur les bouteilles de plastiques, les bouteilles de verres, puis éventuellement les emballages cartonnés, comme les boîtes de lait et de jus. Entre les deux phases de consultations du BAPE, le ministre de l'environnement a fait connaître ses intentions d'instaurer cette consigne dès 2022. Et heureusement, elle permettra d'enfouir beaucoup moins de ces produits qui sont recyclables. C'est plus de 4 milliards de contenants qui seront ainsi consignés, soit plus du double que ce qui est récupéré actuellement, selon le gouvernement du Québec. À l'heure actuelle, c'est plus de 700 millions de bouteilles d'eau annuellement qui sont mises à l'enfouissement. Bien évidemment, ce chiffre baissera drastiquement avec l'ajout de la consigne<sup>1</sup>.

Plus localement, il est prévu que la MRC de la Rivière-du-Nord ouvre son nouvel écocentre l'an prochain, en 2021. Ce projet permettra à notre communauté de pouvoir bénéficier de ces services à l'année, en plus de pouvoir y accueillir les résidus de matériaux de construction. Lors de l'audience du 15 janvier dernier, Madame Josée Yelle nous a informé que les projections actuelles permettraient de détourner environ 3 500 tonnes de ces résidus dès son ouverture. Les chiffres de la MRC de la Rivière-du-Nord nous permettent également de constater qu'en 2018, 70% des matières jetées étaient des déchets (43 000 tonnes), alors que 20% était des matériaux recyclables (13 000 tonnes) et que 10% était des matières organiques (7 000 tonnes). Il faut savoir que la collecte des matières organiques n'était pas mise en place dans l'ensemble de la MRC pendant cette année. Environ 55% de la population de la MRC de la Rivière-du-Nord est à Saint-Jérôme et le « bac brun » est arrivé en partie sur ce territoire en septembre dernier. Il reste également une autre phase à compléter afin d'offrir cette collecte aux immeubles de 8 logements et plus, qui n'ont pas accès à ce service pour le moment. Les municipalités de Prévost, Saint-Hippolyte et de Saint-Colomban ont de leur côté débuter la collecte durant l'année 2018, alors que dans le cas de la municipalité de Sainte-Sophie, cela fait depuis 2013 que le « bac brun » est instauré. Inévitablement, ces chiffres sont à la baisse depuis que Saint-Jérôme a pris part en bonne partie à cette collecte. Sachant que selon Recyc-Québec,

---

<sup>1</sup> Marc-André GAGNON, « Une révolution de la consigne au Québec », Journal de Québec, 30 janvier 2020. Consulté le 6 février 2020. <https://www.journaldequebec.com/2020/01/30/la-consigne-sera-de-25-cents-pour-les-bouteilles-de-vin-et-de-spiritueux>

jusqu'à 45% des matières d'un bac à ordures contiennent des matières organiques, cela réduira considérablement les besoins de notre MRC à l'enfouissement.

C'est sans compter les pouvoirs qu'ont les municipalités afin de limiter leur empreinte écologique. Nous voyons depuis plusieurs mois plusieurs municipalités québécoises bannir les sacs de plastiques à usages uniques. C'est notamment le cas dans notre MRC dans la Ville de Prévost. Ses homologues de Saint-Colomban, Sainte-Sophie et Saint-Hippolyte emboîteront le pas également cette année. Idem à Montréal, où l'objectif est que la métropole soit zéro déchet pour 2030. Pour y arriver, la métropole a annoncé que 2020 est la dernière année pour les sacs de plastiques à usage unique sur son territoire<sup>2</sup>. Et d'autres actions sont à venir. C'est ce qui a été présenté dans le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025*<sup>3</sup>. Cette politique prévoit de valoriser 85% des matières qui se retrouvent actuellement au dépotoir. La mairesse Valérie Plante veut également mettre des mesures pour réduire de la ½ le gaspillage alimentaire à la source, auprès des Industries, Commerces et Institutions (ICI). Il comprend également des mesures pour mettre fin à l'utilisation de plastiques non valorisés, ainsi que des matières à usage unique, en plus de légiférer pour interdire la destruction, puis l'élimination des textiles invendus. Il s'agit d'importants chantiers que la métropole mettra en œuvre au cours des cinq prochaines années, qui aura également un impact sur les municipalités avoisinantes, puisqu'elles auront un impact sur les commerçants. Outre Montréal, le gouvernement du Québec dévoilera au cours de la prochaine année son nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR)<sup>4</sup>, qui inclura une réforme concernant la collecte sélective. Ailleurs au Canada, d'autres villes agissent également pour limiter l'émission de déchets dans leurs commerces. Vancouver interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier l'usage de contenants en styromousse, un exemple de législation municipale pour limiter l'enfouissement<sup>5</sup>. C'est sans compter l'engagement du premier ministre canadien Justin Trudeau d'interdire les plastiques à usages uniques en 2021.

---

<sup>2</sup> Kathleen LÉVESQUE, « Les sacs de plastiques bannis à Montréal d'ici la fin de l'année » LA PRESSE, 5 février 2020 (consulté le 6 février 2020). <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/202002/05/01-5259629-les-sacs-de-plastique-bannis-a-montreal-dici-la-fin-de-lannee.php>

<sup>3</sup> Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025 « Montréal, zéro déchet Stratégie – Version préparée en vue des consultations publiques », VILLE DE MONTRÉAL, 13 décembre 2019 (consulté le 6 février 2020) [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_STRATEGIE\\_ZERO\\_20191113.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_STRATEGIE_ZERO_20191113.PDF)

<sup>4</sup> « Quelles seront les priorités de la CAQ? », TVA Nouvelles, 4 février 2020 (consulté le 6 février 2020) <https://www.tvanouvelles.ca/2020/02/04/quelles-seront-les-priorites-de-la-caq>

<sup>5</sup> Nora CHABIB, « À Vancouver, les contenants en styromousses interdits dans les restaurants dès 2020 ». ICI Radio-Canada, 17 novembre 2019 (consulté le 6 février 2020) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1392524/styrofoam-goblet-jetable-alternatives-recyclage-polystyrene-emballage-barquette-mousse-reglementation>

## **SAINT-ANTOINE**

L'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie aura – encore – des répercussions auprès des résidents du secteur Saint-Antoine, sachant qu'environ de 70% à 80% des camions qui se dirigent vers le site d'enfouissement passent le long de la route 158 pour se rendre au site d'enfouissement. Comme je l'ai déjà souligné, ce secteur a grandement changé au cours des dernières années avec de nombreux développements résidentiels et commerciaux dans l'est de Saint-Antoine, rendant un achalandage supplémentaire à la route 158, qui compte à quelques hauteurs une seule voie par direction.

## **CONCLUSION**

Pour conclure, le projet d'agrandissement, tel que proposé par le promoteur date à mon avis d'un autre siècle. Bien que nous continuions pour le moment de générer des déchets, nos municipalités et gouvernements ont l'intention d'agir pour en réduire la quantité, voire de ne plus en produire. Plusieurs réformes nationales et projets locaux sont en cours et en planification afin de limiter les matières enfouies dans des sites d'enfouissements. Le site de Sainte-Sophie sera touché par ces réformes, puisqu'il y aura moins de matières à être enfouies à la suite de ces réformes. Celles-ci doivent être prises en compte dans le verdict du BAPE sur ce projet. Je tiens également à souligner Monsieur le Président que la décision de votre commission aura une importance et une signification particulière pour la jeunesse, que je crois représenter aujourd'hui devant cette commission. Que voulons-nous, en tant que société, léguer à ma génération, puis à celles qui suivront? Quel environnement voulons-nous laisser aux plus jeunes de notre société? À l'heure où nous sommes confrontés comme nation, puis comme planète à la crise climatique, il serait opportun que la décision du BAPE et du ministère de l'environnement du Québec sur ce dossier prennent compte de ce contexte pour sa décision. Le projet doit donc être revu, afin de mieux représenter l'ensemble des éléments qui évolueront dans la gestion des matières résiduelles au cours des prochaines années, tel qu'expliqué au cours de ce mémoire.

**Pièce-jointe :** *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.*